



Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Paris, le 25 juin 2013

**Remise du rapport
« Professionnaliser les accompagnants pour la réussite des enfants
et adolescents en situation de handicap »**

Le groupe de travail interministériel présidé par Pénélope Komitès a remis ce mardi 25 juin 2013 à Marie-Arlette Carlotti et George Pau-Langevin son rapport intitulé « Professionnaliser les accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap ».

Ce rapport fait écho à la déclaration du Président de la République le 9 octobre 2012 : *« je considère comme essentielle la valorisation du métier des personnels non-enseignants, qui accompagnent les élèves handicapés, souvent sans reconnaissance et avec des contrats précaires »*.

Le 16 octobre 2012, Marie-Arlette Carlotti et George Pau-Langevin ont présidé l'installation du groupe de travail composé de parlementaires, d'élus locaux, de syndicats, d'associations et de représentants de l'Etat. C'est donc dans la concertation que ce rapport a été élaboré avec l'objectif de répondre à une double exigence du Gouvernement : le combat pour l'emploi et la priorité à la jeunesse, en particulier à la jeunesse en situation de handicap.

Cette attention aux enfants handicapés s'est traduite dans la création de 1500 postes d'auxiliaires de vie scolaire à la rentrée 2012. A la rentrée 2013, comme l'a annoncé Vincent Peillon le Ministre de l'Education nationale devant le Sénat, 8000 postes d'accompagnants supplémentaires seront financés. Il s'agit là d'un effort sans précédent puisqu'en l'espace de seulement deux ans, le Gouvernement aura augmenté de 30% le nombre des accompagnants.

Le Gouvernement met tout en œuvre pour donner un nouvel horizon à la jeunesse. A toute la jeunesse. Le Gouvernement s'attache notamment à renforcer l'école de la République pour que chaque enfant acquière les moyens de son autonomie et de son émancipation.

Parallèlement à l'effort considérable réalisé en termes de créations de postes, le Gouvernement veut agir pour la professionnalisation des accompagnants.

Le rapport remis aujourd'hui sera examiné en perspective du Comité Interministériel du Handicap qui se tiendra sous l'égide du Premier Ministre.

Le soutien à la scolarisation des enfants handicapés participe de la volonté du Gouvernement de faire de la société française une société plus solidaire, plus soudée et plus unie.